



## **Endangered Places List Liste des lieux menacés**

### Formulaire de mise en candidature de l'APNB – Lieux menacés

**Nom du lieu menacé :**

**Emplacement du lieu menacé :**

**Adresse municipale :**

**Municipalité :**

**Nom de la personne qui propose la candidature :**

**Organisation (s'il y a lieu) :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Propriétaire du lieu menacé :**

**Coordonnées du propriétaire (courriel ou téléphone) :**

**Est-ce que le propriétaire est au courant de la mise en candidature de son lieu menacé? Oui Non**

La grille de pondération pour évaluer un lieu proposé comprend ces 3 catégories :

- Valeur patrimoniale (40 %)
- Évaluation du risque (40 %)
- Potentiel de réhabilitation/réutilisation après adaptation (20 %)

*Cette note sera déterminée uniquement selon la qualité et le contenu de l'information envoyée lors de la mise en candidature.*

La demande de mise en candidature doit comprendre :

- Le formulaire de mise en candidature rempli;
- Des images du lieu proposé;
- Tout autre matériel d'appui qui correspond à un des critères d'évaluation.

La personne qui propose la candidature accepte de respecter les conditions suivantes :

- 1) Tous les renseignements fournis sont exacts.
- 2) Toutes les données recueillies pour cette demande de mise en candidature appartiennent au domaine public et n'empiètent pas sur les droits à la vie privée du propriétaire du lieu proposé.

- 3) Si le lieu est choisi, la personne qui a proposé la candidature est responsable de faire une mise à jour (fiche de rendement) sur le lieu après 6 mois et après 12 mois de la publication initiale de la liste sur les lieux menacés. Les dates exactes des mises à jour seront confirmées par l'APNB.

**Signature de la personne/du représentant de l'organisation qui propose la candidature :**

**Date :** \_\_\_\_\_

**Envoyez la demande de mise en candidature à :** [info@amnb.ca](mailto:info@amnb.ca)

Définitions de la valeur du pointage

### **Valeur patrimoniale (40 %)**

Comme on peut le lire dans *Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, la définition de la valeur patrimoniale est : « importance ou signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle pour les générations passées, actuelles ou futures. La valeur patrimoniale d'un lieu repose sur ses éléments caractéristiques tels que les matériaux, la forme, l'emplacement, les configurations spatiales, les usages, ainsi que les connotations et les significations culturelles ».

La valeur patrimoniale peut avoir une importance locale, provinciale, régionale, nationale ou globale.

- Sur une échelle de 1 à 10, un 1 signifie très peu d'importance, même au niveau local. Un exemple serait une résidence vernaculaire en mauvaise condition et qui n'a pas de valeur associative significative à la communauté, surtout s'il existe de meilleurs exemples du style de bâtiment dans la communauté.
- Sur une échelle de 1 à 10, un 10 signifie une très grande importance, qui va bien au-delà de la communauté. Un exemple serait une école d'importance nationale au moment de sa construction, qui est en excellent état de conservation, qui est un exemple rare d'un style architectural particulier et dont ses diplômés ont connu de grands succès mondiaux.

### **Évaluation du risque (40 %)**

On peut définir le risque comme étant « la chance que quelque chose se produise et ait un impact négatif sur nos objectifs ». Pour ce programme, « l'objectif » est la conservation d'un lieu important.

Le document suivant du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels est une excellente ressource pour comprendre le risque et la gestion du risque des sites patrimoniaux :

[https://www.icrom.org/wp-content/uploads/Guide-to-Risk-Management\\_English.pdf](https://www.icrom.org/wp-content/uploads/Guide-to-Risk-Management_English.pdf)

- Sur une échelle de 1 à 10, un 1 signifie très peu ou aucun risque de démolition ou de modification à n'importe quel élément qui contribue à la valeur patrimoniale du lieu. Un exemple serait un immeuble commercial important qui est en bon état de

conservation et que les futures propriétaires ou propriétaires actuels n'ont pas l'intention de démolir ou de modifier des éléments importants.

- Sur une échelle de 1 à 10, un 10 signifie un très grand risque aux éléments ou au lieu dans son ensemble. Un exemple serait un lieu avec une très grande valeur patrimoniale, comme la résidence du lieu de naissance d'un premier ministre qui est en excellent état de conservation, mais pour lequel la communauté a obtenu un avis de démolition complète de la structure. Cela signifie un risque imminent et réel pour le lieu.

### **Potentiel de réhabilitation/réutilisation après adaptation (20%)**

On peut évaluer le potentiel de réhabilitation ou de réutilisation après adaptation d'un lieu menacé en répondant à ces questions :

- Qu'est-ce qu'on pourrait faire avec le site s'il est bien conservé?
- Est-ce qu'un groupe ou une personne a fait part de ses plans pour un usage futur du site?
- Est-ce qu'il serait financièrement possible de réhabiliter ou réutiliser après l'adaptation selon le niveau actuel de détérioration?
- Est-ce que la communauté ou le gouvernement appuie l'utilisation continue du lieu?
- Est-ce qu'on a contacté le propriétaire actuel concernant la possibilité de continuer à utiliser le lieu?
- Sur une échelle de 1 à 10, un 1 signifie un faible potentiel de réhabilitation ou de réutilisation après adaptation. Un exemple serait que le propriétaire actuel a fait une demande de permis de démolition et s'attend de faire une nouvelle construction sur le lieu. Des discussions avec le propriétaire ne mènent pas à d'autres résultats.
- Sur une échelle de 1 à 10, un 10 signifie un excellent potentiel de réhabilitation ou de réutilisation après adaptation. Un exemple serait une propriété commerciale importante destinée à la démolition qui est mise en vente et où un acheteur potentiel a les ressources et l'intention de bien la réhabiliter ou la réutiliser après l'adaptation.

**Valeur patrimoniale (750 mots max.)**

**Évaluation du risque (750 mots max.)**

**Potentiel de réhabilitation/réutilisation après adaptation (750 mots max.)**